



CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de Séance du 24 juin 2025

Date de la convocation: 16 juin 2025

Lieu de la séance: Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

Séance du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt quatre juin à 19 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 47 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Guy CAILLABA (Cambernard), André GISTAIN (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPoulos (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Thierry CHANTRAN, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Pierre-Alain DINTILHAC, Marie-Anne DRIEF, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Excusés 11 : David HERNANDEZ DE LA LOSA, Gérard CAPBLANQUET.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Charlène BOUE, Manon BRETTAR, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Sylvaine GENDRON, Pierre LAGARRIGUE, William LARRIEU, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Noël VERGE.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - Directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – Secrétaire.

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, Monsieur SANCHEZ Jean-Christophe se présente.

Monsieur le Président soumet à l'approbation les comptes rendus du DOB du 13 mars et de l'Assemblée Générale du 27 mars 2025.

Adopté à l'unanimité

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

- EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 2 634,96€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes Eau pour surendettement pour un total de 2 634,96€.

⇒ Adopté à l'unanimité

M. Bourgeois fait remarquer que lors du dernier conseil, 1 million d'euros d'impayés avait été annoncé. Il demande à combien s'élève à ce jour ce montant d'impayés, et si le syndicat emploie une société de recouvrement.

Monsieur le Président répond que les effacements de dettes sont du ressort du Trésor Public, suite à une situation de surendettement. Sur décision de justice la dette est annulée.

Un élu intervient et dit que le dépassement de 12 mois d'impayés est considéré comme créance douteuse. Monsieur le Président précise que le taux d'impayés est passé de 8 à 3% grâce aux efforts du Trésor public pour recouvrer. M. Fouraignan souligne que les pourcentages ne parlent pas, les élus veulent des chiffres exacts et savoir combien il reste à recouvrer. M. Parede demande que des chiffres exacts soient communiqués.

Madame la Directrice annonce qu'un tableau sera communiqué d'années en années, elle précise aussi que le Trésor Public respecte la procédure de recouvrement, d'abord par des relances, puis des mises en demeure et par la suite des oppositions à tiers détenteur sur salaire ou compte bancaire, et qu'en parallèle un travail de mise en demeure sur des factures de travaux est fait au sein du syndicat.

Avec insistance, M. Dutrey demande si le syndicat peut faire appel à une société de recouvrement afin de réduire tous ces impayés. La directrice répond que le syndicat n'a pas la compétence de recouvrement, c'est le TP qui met tout en œuvre pour le faire.

Madame la Directrice répond que le syndicat communiquera plus précisément sur les impayés lors de la prochaine assemblée.

- DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT

- Section Fonctionnement :

Compte 63781 – Reversement consommation assainissement	-136 000 €
Compte 706129 – Redevance modernisation réseau de collecte	+ 136 000 €

Cette décision modificative est proposée car suite au contrôle de l'Agence de l'eau portant sur la déclaration 2023 de la redevance modernisation, le montant du redressement appliqué n'avait pas été comptabilisé sur le budget 2025.

- Section Investissement :

Madame la Directrice explique que suite à une erreur sur le BP 2025 et notamment sur le mauvais montant retenu de l'excédent antérieur reporté, il faut prendre une décision modificative

Compte 21831 – Matériel de bureau	+ 8 070,43 €
Compte 001 – Excédent exercice antérieur reporté	- 8 070,43 €

M. Le Président met aux voix cette décision modificative *⇒ Adopté à l'unanimité*

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 49EME TRANCHE

Madame la Directrice présente l'avancement des travaux du Fousseret et indique que la phase de mise en route de la nouvelle file a été lancée. Le raccordement de la conduite de refoulement vers le réservoir du Fousseret a été réalisé le 4 juin avec succès puisqu'il n'a pas engendré de coupure d'eau malgré les grandes chaleurs enregistrées ce jour-là. M. Le Président salue le travail accompli car trois soudures compliquées ont été réalisées à l'usine existante et les travaux ont été effectués sans perturbation notoire.

Une période de mise en observation de deux mois suivra la période de mise en route de la nouvelle file. Ensuite, si tout se passe bien, dès septembre, l'ancienne file sera arrêtée et elle entrera en phase de réhabilitation jusqu'à début 2026.

Concernant le financement, le syndicat a perçu les 400 000€ de la 3ème tranche de subvention sur le programme 2021 en mars 2025. Madame la Directrice indique que la 4ème tranche de subvention est à demander au Conseil Départemental début juillet (Environ 680 000€ de travaux et 24 000€ d'études).

Madame la Directrice indique que la consultation des banques pour le 3ème et dernier emprunt a été lancée (400 000€). Parmi les trois banques consultées, la banque choisie est la Banque Postale qui propose un prêt sur une durée de 15 ans avec un taux fixe à 3,54%, et des échéances semestrielles à capital constant et intérêts dégressifs.

-TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 465 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Montastruc Saves RD 83 : remplacement DN 175F par DN 110 PVC et DN 63 PVC sur 620 ml, dont 2 reprises de branchements et 1 poteau incendie. Les travaux sont finalisés.
- Gratens- chemin de sempé : remplacement DN 40 PVC par DN 63 PVC sur 110 ml, dont 1 reprise de branchements. Les travaux sont en cours.
- Liaison Castelnau à Pouy de Touges : remplacement DN 175F par DN 200 F sur 450 ml. Les travaux sont à venir (courant juillet)
- Distribution Pouy de Touges : remplacement DN 125F par DN 140 PVC sur 400 ml, dont 10 reprises de branchements. Les travaux sont à venir
- Bois de la Pierre- chemin du Tremoulet : remplacement DN 75 PVC par DN 140 PVC sur 700 ml. Les travaux sont reportés.

Les travaux en régie sont financés par les subventions du Conseil Départemental et sur les fonds propres du Syndicat. Une subvention auprès du CD31 pourra être demandée pour les travaux au Pouy de Touges.

-TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2025 sont estimés à 1 190 000€, tous les chantiers prévus sont présentés :

- Capens – nouveau rond point : dévoiement conduites existantes DN 100 et 150 F ➤ à venir
- Capens – rue des vieilles vignes : dévoiement conduite existante affleurante DN 200 F sur 100 ml ➤ finalisé
- Cazères- centre-ville : nouveau rond point : dévoiement conduite existante DN 110 et 150 sur 80 ml ➤ en cours de finalisation
- Cazères – château d'eau : réfection étanchéité toiture ➤ à venir
- Fonsorbes – chemin Benech : remise à la côte de 60 niches ➤ en cours
- Fonsorbes – avenue de la gare : dévoiement conduite existante – suite construction bassin d'orage ➤ en cours de finalisation
- Lahage- AJH : remise en état compteur ➤ finalisé
- Lavernose Lacasse-chemin de Berges et rue des Pyrénées : remplacement de conduite en DN 60/125 F sur 300 ml + reprise 20 branchements (solde) ➤ finalisé
- Peyssies – route de Carbonne : remplacement conduite sur 400 ml DN 140 PVC avec reprise 17 branchements ➤ à venir
- Rieumes – réservoir semi enterré : réfection chambre de vannes et déplacement surpresseur ➤ à venir
- St Clar de Rivière– chemin de la gare et mairie : reprise de branchements phase 2 ➤ en cours

- Ste Foy – chemin de Jude : remplacement conduite fonte DN 100 sur 160 ml ➤ en cours
- St Thomas – village : remplacement alimentation et distribution CE DN 140 et 160 PVC sur 280 ml avec reprise de 6 branchements ➤ finalisé
- St Thomas – château d'eau : réfection colonnes alimentation distribution ➤ à venir
- Toutes communes hors Agglo: réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie) ➤ en cours
- Communes Agglo: réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie) ➤ en cours
- Toutes communes hors Agglo : interventions diverses : réalisation et modification de branchements, réparations de fuites/travaux divers ➤ en cours
- Communes Agglo : interventions diverses : réalisation et modification de branchements, réparations de fuites/travaux divers ➤ en cours

Sur le programme 2024, il reste à demander le versement de la subvention pour les travaux de Cazères – allées centre-ville (2^{ème} tronçon).

Sur le programme 2025, il sera demandé au Conseil Départemental une subvention pour les travaux du village de St Thomas, de la rue St Jude à Ste Foy de Peyrolières et du village à Capens (rond-point).

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

Madame la Directrice précise qu'un emprunt pour ces travaux hors tranche d'un montant de 800 000€ est à contracter.

- AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Madame la Directrice présente un tableau des dépenses en termes d'investissement, pour un montant total de 4 833 000€ : 1 666 395€ ont été facturés au 12 juin 2025.

- l'achat de logiciels pour le renouvellement des licences Topkapi pour les stations du Lherm et du Fousseret et l'installation du logiciel Next'A ds pour le service urbanisme pour un montant de 23 150€
- le changement de logiciel et du matériel de relève des compteurs est finalisé.
- l'évolution du logiciel de facturation : ventilation des décomptes et de gestion de tiers solidaires finalisée, refonte du site internet en cours de finalisation.
- des études diverses : schéma directeur de Cazères et Couladère en cours de finalisation et étude du cône de rabattement de la nappe du Cap Blanc en cours
- l'achat de matériel industriel (organes de régulation) : évolution de pages supervision avec la fibre, des vannes pour l'entrée de l'usine et de régulation STAB du MONA, et le réducteur de pression au Fousseret pour un montant de 12 487€
- l'achat d'outillage industriel comme de boulonneuses à chocs pour le service réseau 3 397€
- l'achat de 1600 compteurs DN15, 200 compteurs DN20, 10 compteurs DN32 et 6 compteurs DN40 pour un montant de 110 139€
- l'achat d'un véhicule léger un Express Van pour le service station
- l'achat en informatique pour un équipement au Fousseret (armoires informatiques et pare feu ordinateurs), un onduleur pour Lherm, des PC portable en remplacement, et des bornes et antennes pour la télé relève pour un montant de 12 208€
- l'achat de rayonnage pour le nouveau local archives pour 3 358€
- la recherche de fuites sur 9 communes pour 15 132€ (prestations de 2022 et 2023)
- les travaux de l'usine du Fousseret : 1,15 M€ de travaux et MO
- la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la 49^{ème} tranche canalisations : en cours

ASSAINISSEMENT

- AVANCEMENT DES CONTROLES 2025

421 contrôles ont été effectués depuis le début de l'année : 41 pour les installations neuves, 73 pour les contrôles avant-vente, 302 pour le bon fonctionnement et 5 pour l'existant (220 sont prévus sur Lautignac, Sajas, Le Pin Murelet et Montastruc Savès). 73 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

Une réunion publique a eu lieu début juin sur le contrôle des installations existantes sur les communes citées. Cette réunion a permis d'expliquer la démarche et de rappeler la réglementation concernant ces contrôles.

M. Le Président rappelle que ces contrôles ont débuté il y a bien longtemps, le but étant de vérifier l'état des rejets, avec rigueur mais aussi une certaine souplesse. L'intérêt est que l'eau rejetée soit la moins polluée possible. Il est vrai que les aides de l'Agence ne sont plus proposées.

Il est demandé ce qui se passe quand la réhabilitation n'est pas effectuée par l'abonné car elle coûte trop cher. M. Le Président répond qu'il s'agit du rôle du maire d'appliquer son devoir de police. Des difficultés techniques peuvent entraver la réhabilitation, ce n'est pas que financier.

Madame la Directrice rappelle la réglementation de 2011 pour les contrôles avant-vente, dans certains cas il s'agit de négociation entre les propriétaires en cas de non-conformité de l'ANC.

GESTION DU PERSONNEL

-RECRUTEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame la Directrice fait un point sur la gestion du personnel :

Nominations :

- Thomas CADORIN (agent réseau) nomination au grade d'agent de maîtrise au 01/09/2025 suite à l'obtention du concours
- Lauriane AMIEL (agent administratif) : nomination au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe au 1er juillet 2025 suite à l'obtention de l'examen, le poste est existant

-Contractuels :

- Delphine PALAU (agent accueil) : mission intérim prolongé jusqu'au 31/08/2024
- Melvin LAMBERT (agent réseau) : mission intérim jusqu'au 30/06/2025
- Julien FUGIER (agent réseau) : CDD du 2/06 au 30/09/2025

Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise suite à l'obtention du concours de Thomas CADORIN.

Monsieur le Président met aux voix la création d'un poste d'agent de maîtrise *⇒ Adopté à l'unanimité*

AUTRES THEMES

- MARCHES PUBLICS 2025

Madame la Directrice présente la liste des marchés publics attribués et à lancer pour l'année 2025 :

- Achat de fonte pour l'équipe en régie (Pouy de Touges) 450ml DN 200 F pour un montant de 41 591,30€ ➤ lancé le 5 juin, CAO du 24/06/2025 marché attribué à la PAM
- Maîtrise d'œuvre 54^{ème} tranche canalisations, liaison Fousseret/Marignac Lasclares 1 900 ml DN 350 fonte ➤ marché attribué le 23/06/2025 au cabinet Arragon
- Etude du cône de rabattement de la nappe de Cap Blanc pour un montant de 36 150€ ➤ marché attribué le 18/03/25 à ANTEA
- Assurance des biens, responsabilité civile/protection juridique et flotte véhicules (4 ans) pour un montant de 1 000 000€ ➤ marché lancé 20/06/25
- Etude de faisabilité de l'interconnexion Fousseret/Cazères ➤ marché en cours

Monsieur le Président met aux voix l'ensemble des marchés attribués et à lancer en 2025

⇒ Adopté à l'unanimité

- FACTURATION/RELEVES – EVOLUTIONS

Mme la directrice annonce que le service relèves a changé de logiciel pour la relève des compteurs.

- Nouveau logiciel de relève TEMETRA :

- interface avec logiciel de facturation et installation du logiciel Temetra finalisés
- début des relèves en drive by en juin pour les compteurs équipés de tête émettrices
- gain important de temps de relève, et de saisie/traitement pour le service facturation
- communication entre la facturation et les relevageurs plus fluide

Elle présente également les deux projets en cours au service relation abonnés :

- Edition des factures en PES ASAP :

- projet en cours pour une mise en œuvre avant fin d'année
- factures éditées en noir et blanc (plus rapide) et envoyées par le TP (moins coûteuse)
- visibilité des factures par le TP pour renseigner directement les abonnés suite à relance

- Gestion des tiers solidaires :

- projet en cours, modification de la base de tiers, mise en œuvre fin d'année
- amélioration du recouvrement pour les co-abonnés
- émission d'un seul titre visant l'ensemble des débiteurs solidaires

- COMPTEUR JARDIN

Mme la directrice indique que suite à la nouvelle réglementation concernant les redevances de l'agence de l'eau, la tarification des compteurs dits « jardins » exclusivement destinés à l'arrosage, qui bénéficiait jusqu'à présent d'une exonération de la redevance pollution domestique, doit être modifiée. Cette exonération sur la redevance pollution ne pourra plus être appliquée.

En effet, l'Agence de l'eau a décidé de reconduire les précédentes exonérations et plafonnements sur la redevance pour pollution domestique uniquement pour l'activité élevage. Par conséquent la nouvelle tarification des compteurs dits « jardin » au 1^{er} janvier 2025 sera la suivante :

- la redevance fixe eau : demi tarif conservé
- redevance sur consommation (ex redevance pollution) : plein tarif
- redevance performance réseaux eau potable : plein tarif
- redevance prélèvement sur ressource en eau : plein tarif
- redevance fixe et consommation assainissement : non appliquées

M. Chantran demande quelles sont les conséquences sur le tarif des arrosages des terrains de sport sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne. Mme la directrice répond que tous les abonnés sont concernés par la suppression de l'exonération de la redevance pollution pour les usages hors élevage y compris les collectivités locales comme les mairies.

- DOSSIER MURETAIN AGGLO

Monsieur le Président rappelle l'historique de la délibération du 25 mai 2021 portant reprise de la compétence eau au SIECT:

- délibération annulée le 19 décembre 2023 par le Tribunal Administratif au motif d'élu intéressé de M. Delsol.
- décision du Tribunal Administratif annulée par la cour d'appel le 14/11/2024,
- délibération redevient exécutoire au 1/10/2024 ainsi que l'arrêté de partage des biens du 24/10/2022,
- arrêté de réquisition du syndicat du 3/12/2024 au 31/05/2025 : en attente du nouvel arrêté,
- requête en appel du Muretain le 18/03/2025 pour demander au syndicat d'exécuter l'arrêt du 14/11/2024, la demande a été classée par la cour d'appel le 12/05/2025,
- requête en référé suspension et au fond au Tribunal Administratif du Muretain le 20/05/2025 contre la décision de rejet implicite du syndicat de transmettre le prix de vente détaillé et de reprendre la pose des compteurs, l'audience a eu lieu le 11 juin, le Président a été interrogé et a pu s'exprimer et qualifier cette situation de « singulière »,

- requête en référé mesures utiles du Muretain le 23/05/2025 pour enjoindre le syndicat de communiquer des données techniques et financières sur la gestion des 14 communes.

Monsieur le Président dit qu'au 24 juin le syndicat est toujours sans nouvelles du nouvel arrêté de réquisition, le dialogue est inexistant avec le Muretain Agglo, un statut quo est maintenu.

DECISIONS DU PRESIDENT

Madame la Directrice évoque les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations depuis la dernière Assemblée Générale du mois de mars 2025. Elles sont résumées dans le tableau ci-après :

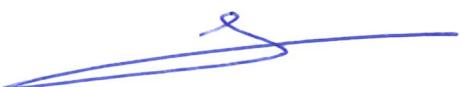
Décisions	2 ^{ème} trimestre 2025
Souscription emprunts (montant inférieur à 2 000 000 €)	<i>Souscription emprunt de 400 000€ : travaux d'extension de l'usine du Fousseret avec la Banque postale</i>
Gestion des contentieux	<ul style="list-style-type: none">* Litige SIECT / MURETAIN AGGLO pour reprise compétence eau : rédaction plainte et constitution partie civile, rédaction courrier à la CAA, suivi plainte (Cabinet ADALTYS) - Honoraires = 2 851,13 € (+ 1 988,63€)* Litige SIECT / MURETAIN AGGLO pour reprise de compétence eau : pourvoi en cassation (Cabinet ROUSSEAU) - Honoraires = 3 333,33 € (+ 1 250€)* Litige SIECT / SIVOM SAGE crématorium : postulation cours d'appel (Cabinet Dessart) - Honoraires = 1 038 €* Litige SIECT / SIVOM SAGE crématorium : procédure et audience du 17.02.25 (Cabinet T&L Avocats) - Honoraires = 1 449,31€ (+936,31€)* Litige SPANC / FOURCADE (Ste Foy) : suite dysfonctionnement microstation (Cabinet T&L Avocats + cabinet Dessart) procédure en appel- Budget Assainissement - Honoraires = 2 426 € (+ 2 038€)
Acceptation indemnités sinistre de quelque nature que ce soit, versées par les compagnies d'assurance	<ul style="list-style-type: none">* Sinistralité statutaire : - indemnisations journalières suite maladies = 45 278,39 € (+16 825,36€)
Passation, signature et exécution de toute convention sans effet financier ou avec recette	<i>Néant</i>
Autres décisions	<i>Néant</i>

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président évoque une volonté de changer le logo actuel du syndicat. Pour cela un groupe de travail a été mis en place en interne. Il rajoute que ce changement est un moyen de mieux communiquer pour une meilleure visibilité et qu'il est prévu de dépenser au minimum pour y arriver.

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20h05.

Le Président,
Paul Marie BLANC



Le Secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ

